

BAFA



À SAVOIR !

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer de manière occasionnelle et à titre non professionnel des jeunes âgés de 4 à 18 ans au sein d'accueils collectifs de mineurs : colonies, centres de loisirs, accueils périscolaires... Il permet de travailler dès l'âge de 16 ans et de trouver facilement du travail pendant les vacances scolaires et durant l'année. C'est aussi une excellente porte d'entrée vers les carrières de l'animation et de l'enseignement.

DÉMARCHES

Pour obtenir son BAFA, il faut avoir 16 ans minimum au premier jour de sa formation générale, mais l'inscription est possible 3 mois avant.

LES ÉTAPES

- 1** Faire une demande d'inscription auprès de la *Direction Départementale de la Cohésion Sociale* de votre département. L'inscription est possible sur internet : www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr
Cliquez sur la carte en pointant votre région, puis cliquez sur « s'inscrire » et suivez la procédure détaillée.
- 2** Contactez ensuite un organisme de formation habilité dans l'encart ci-contre et choisissez votre session, Deux possibilités s'offrent à vous en internat ou en externat.
- 3** Passez une session de formation générale de 8 jours. Elle permet d'acquérir des notions de base pour assurer les fonctions d'animation. Le plus souvent cette session a lieu pendant les périodes de vacances scolaires.
- 4** Effectuez ensuite un stage pratique en centre de vacances ou centre de loisirs d'une durée minimum de 14 jours en 2 séjours ou plus et dans 2 structures maximum. Selon les structures, ce stage peut être rémunéré ou non.
- 5** Passez enfin une session d'approfondissement ou de qualification d'une durée de 6 à 8 jours permettant de choisir une spécialisation (petite enfance, pratique sportive, culturelle...). Pour choisir votre spécialisation, tenez compte de la demande des organismes de vacances. Le coût de cette session varie selon les options choisies.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Au terme de ces étapes et après délibération d'un jury, le brevet est délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département.

OÙ ME FORMER ?

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISMES DE FORMATION HABILITÉS

- AFOCAL
www.afocal.fr
- CEMEA
www.cemea.asso.fr
- ÉCLAIREURS DE FRANCE
rhone-alpes.eclcs.fr
- FÉDÉRATION DES FAMILLES
RURALES
loire.famillesrurales.org
- FRANCAS
francas42.fr
- LÉO LAGRANGE
www.bafa-bafd.org
- U.F.C.V
ufcv-loire.com

PENSEZ-Y !

D'autres diplômes comme le brevet de secourisme (PSC1), surveillant de baignade, permis, passion, pratique d'un sport sont des atouts supplémentaires pour une candidature dans l'animation.

AIDES FINANCIÈRES

Passez le BAFA coûte en moyenne 1 000€, en fonction des organismes de formation et des sessions d'approfondissement choisies.

LES AIDES POUR LA LOIRE EN 2023 :

AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Session de base : **65€**

Session d'approfondissement : **80€**

120€ si approfondissement « *public en situation de handicap* »

Conditions & Modalités :

L'aide est généralement versée directement aux organismes de formation qui doivent la déduire de votre facture. N'hésitez pas à poser la question avant votre inscription.

AIDES DE LA CAF LOIRE ET CNAF

| Quotient familial | Session de formation générale | Session de formation d'approfondissement |
|-------------------|-------------------------------|--|
| ≤ 900 € | 350 € | 200 € |
| > 900 € | 250 € | 150 € |
| Non allocataire | 150 € | 150 € |

Une aide complémentaire de la CNAF de 91,47 € est versée pour toute session d'approfondissement réalisée. Elle est majorée de 15,24 € si la formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant. Par ailleurs, une aide supplémentaire de 100 € est versée pour les sessions d'approfondissement réalisées sur la thématique "accueil des enfants en situation de handicap".

AIDE DE LA MSA

200€ pour la session générale

200€ pour la session d'approfondissement

Conditions & Modalités :

Après votre session de formation, vous avez 2 mois pour compléter et envoyer votre formulaire de demande financière à la MSA (04 75 75 68 68)

STAGES PRATIQUES

PENSEZ AUX STAGES PRATIQUES !

Certains organismes rémunèrent les jeunes pour leur stage pratique. C'est une source d'argent non négligeable pour financer la fin de sa formation. Il arrive aussi que des organismes financent une partie du BAFA en échange d'un stage pratique non rémunéré.

AIDE DE LA MAIRIE DE LA TALAUDIÈRE 100€ pour la session générale

Conditions & Modalités :

Être Talaudiérois et âgé de 16 à 25 ans

Effectuer 12 h de bénévolat au Pôle Jeunesse

Dossier à retirer au Pôle Jeunesse ou par e-mail pjj@latalaudiere.fr

Conditions & Modalités :

Le versement de ces aides vous est adressé directement à réception des imprimés complétés dans le délai imparti (3 mois à compter de la date de fin de chaque stage).

Formulaire en ligne CAF Loire www.caf.fr

AUTRES LEVIERS À ACTIVER !

- Les Comités d'entreprise
- Le Pass' Région Rhône-Alpes
- La Mission Locale
- Le Pôle Emploi

CÔTÉ PÔLE JEUNESSE

Le Pôle Jeunesse est une structure municipale qui dépend de la ville de La Talaudière.

Dans le cadre de ses missions d'information aux jeunes, il propose un service d'information complet sur les formations BAFA et BAFD et un accompagnement à la recherche de stage et jobs en animation.

UNE QUESTION SUR LES ORGANISMES DE FORMATION, LES INSCRIPTIONS, LES AIDES, LES OPPORTUNITÉS DE JOBS ?

CONTACTEZ LE PÔLE JEUNESSE !

**31 RUE EVRARD
42350 LA TALAUDIÈRE
04 77 53 95 30 • 06 84 75 35 26
PIJ@LATALAUDIERE.FR**



BON À SAVOIR

Le Pôle Jeunesse propose aux jeunes à partir de 16 ans des stages de découverte de l'animation sur toutes les périodes de vacances scolaires pour confirmer leur souhait de passer le BAFA.